



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-10-2025 /

Dossier complet le : 01-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006466/KK P

1 Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UNE PORCHERIE A USAGE DE MATERNITE SUR LA COMMUNE DE BEAUVAL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DU VERT GALANT

Raison sociale

SARL DU VERT GALANT

N° SIRET

80218048900014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROUGEGREZ

Prénom(s)

REGIS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle maternité pour un élevage porcin de type "Naissuer-engraisseur" sur la commune de BEAUVAL. Le projet de maternité accueillera 140 places + 10 places "tampon" de maternité correspondantes aux normes "bien-être". Les maternités seront sur caillebotis. Une fosse de stockage des effluents sous bâtiment sera également construite. Le nombre d'animaux sur le site ne sera pas modifié dans le cadre du projet, la production d'azote sera donc identique. Le plan d'épandage sera identique étant donné que la production annuelle d'azote sera similaire avant et après projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction permettra de moderniser les maternités de l'exploitation. En effet, elles sont vieillissantes et le confort des animaux et les conditions de travail de l'exploitant sont amoindries. Les nouvelles maternités seront plus fonctionnelles, elles seront situées à côté du bâtiment des truies gestantes et seront plus éloignées des tiers, ce qui facilitera le transfert des truies gestantes en maternité. Les nouvelles normes "bien-être" des truies en maternité seront appliquées. Concrètement, il y aura plus de place pour la truie dans la case de maternité et elle sera en partie libre. Dans le cadre du projet, les conditions d'élevage seront améliorées, et les MTD seront bien mises en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 1933 m² d'emprise au sol et d'une fosse de stockage d'effluent sous caillebotis et d'une fosse enterree a cote du bâtiment d'une capacité totale de 4000 m³, soit une capacité utile de l'ordre de 3500 m³. La durée du chantier sera de quelques mois (4 mois en moyenne) et sera uniquement en semaine et la journée. Le chantier sera a plus de 240 metres des premiers tiers et a au sein meme du site d'exploitation existant. Les porcelets en maternite disposeront de nids chauffés par un système de radian électrique. Le nouveau bâtiment construit sera conforme aux Meilleures Techniques Disponibles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'élevage fonctionnera comme actuellement. Il est actuellement autorisée pour 8408 Animaux-Equivalents, repartis comme s'ensuit : 695 Truies et Verrats, 28 cochettes, 1860 porcelets en post-sevrage et 5920 porcs charcutiers. Les porcs sont élevés en bande. Lorsque les salles sont vides, elles sont nettoyées /désinfectées, pour s'en suivre une période de vide sanitaire. L'élevage met en place les Meilleures Techniques Disponibles et respecte la Directive IED.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire a été déposée en date du 15/07/2025 à la mairie de Beauval. Un porter à connaissance au service ICPE de la préfecture sera réalisé une fois le résultat du cas par cas obtenu.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de place de maternites construites volume supplementaire de stockage de lisier	(150, emplacements) (3500, m3 utile)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Beauval dispose d'un Plan Local d'Urbanisme dont la dernière procédure a été approuvée le 23/06/2023.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitation est autorisée par Arrêté Prefectoral en date du 13/10/2010 à 8405 Animaux Equivalents. Cet arrêté fait suite à une procédure d'enquête publique. Le plan d'épandage est de 449.14 ha de SAU, pour une production d'azote de 28 097 kg d'N. La pression azotée sera de 62.55 Unité d'Azote /ha de SAU. Le plan d'épandage a été présenté lors de la procédure d'enquête publique en 2010.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est située à un peu plus d'un kilomètre du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I : "MASSIF FORESTIER DE CANAPLES ET DES WATINES"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone de protection de Biotopie la plus proche est située dans Beauval, à 3.3 km du site en projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel Régional de la Baie de Somme est situé à 18 km du site d'exploitation.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de BEAUVAL n'est pas soumise à un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site se trouve a plus de 8 km du premier site Natura 2000: "Reseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il existe un prelevement de 15 500 m3 d'eau pour les animaux . L'eau est prelevee dans le Nappe FRAG 309-Craie de la Vallee de l'Authie"., definie en bon "etat" quantitatif. Les exploitants mettent en place des systemes pour diminuer les consommations d'eau : lavage au nettoyeur haute pression, alimentation sous forme de soupe pour eviter le gaspillage d'eau, maintenant
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les installations de distribution d'eau potable sont déjà existantes. La masse d'eau concernée par les prélèvements est en bon état quantitatif. Il n'y aura pas d'augmentation de la consommation d'eau dans le cadre du projet : pas d'augmentation d'effectifs.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La construction sera réalisée sur une parcelle déjà artificialisée et en dehors des zones protégées répertoriées. La bonne gestion des épandages et la construction de fosses de réception des effluents permet d'éviter la pollution du milieu. Les effluents sont épandus sur les terres du plan d'épandage en respectant toute la réglementation en vigueur.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site et le parcellaire d'épandage est en dehors des zones Natura 2000. La distance, l'absence de lien hydraulique et la présence de routes entre le site/parcellaire et les sites Natura 2000 les plus proches permettent de conclure à l'absence d'impact du projet. Les effluents seront épandus sur des parcelles agricoles exploitées. Pas de modification de la structure paysagère, ni d'incidence sur les équilibres biologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La porcherie aura une emprise au sol de 1933 m ² . Néanmoins, la parcelle est attenante au corps de ferme et la parcelle est déjà cultivée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les précautions sanitaires prises au quotidien et la surveillance sanitaire du site limitent fortement les risques sanitaires. Les exploitants ont suivi une formation à la biosécurité en élevage. Des audits de biosécurité sont
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de déplacement supplémentaire : pas d'augmentation des effectifs
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la phase de construction du bâtiment, le bruit sera plus important qu'en période normale mais elles seront réduites à 4 mois, en semaine et en journée. En période de fonctionnement, l'élevage peut être source de bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune plainte n'a jamais été déposée pour nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les odeurs proviennent des animaux et surtout des épandages des effluents. Il s'agit surtout de l'odeur d'ammoniac.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Pour compenser : le projet prévoit l'augmentation des capacités de stockage sur site pour éviter un maximum le transfert et la manipulation du lisier qui peut générer de l'odeur. Les effluents sont enfouis à l'épandage
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	On pourra éventuellement remarquer des vibrations lors de la phase de construction qui est limitée dans le temps (4 mois).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Selon le dossier d'enquête publique, l'exploitation produit annuellement 28 097 kg d'N/an. Pour diminuer un maximum les rejets dans l'air, les exploitants mettent en place des MTD. Ainsi, les aliments ingérés sont multiphasés (adaptés en fonction du stade de croissance de l'animal), les effluents sont enfouis directement pour le lisier et dans les 4H concernant le fumier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'exploitation produit 28097 kg d'N/an sous forme de lisier de porcs et de fumier de porcs. Ils sont épandus sur les terres du plan d'épandage de 449.14 ha.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Chaque type de déchet de l'élevage est valorisé sur une filière adaptée. Les cadavres sont stockés dans un bac équarrissage froid puis gérés par l'équarrisseur. Les déchets DASRI sont traités par les vétérinaires, ADIVALOR gère les PPNU...
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet participe au développement économique du secteur. Les épandages permettent des économies d'engrais chimique sur le sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

les exploitants mettent en place des mesures pour diminuer voir annuler les incidences possibles sur l'environnement, notamment : - le bâtiment construit sera à plus de 200 m du premier tiers pour limiter les nuisances - mise en place des cases maternité de type "bien-être" pour améliorer les conditions de mises bas. - augmentation des capacités de stockage d'effluents sur site avec la construction de fosses enterrées; - incorporation des effluents épandus dans les 4 heures pour le fumier et injection directe pour le lisier; - épandage des effluents sur des zones non protégées et conforme au programme d'action de la Directive Nitrates - Les effluents permettent de diminuer les apports d'engrais minéraux.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cobnsiderant qu'il n'y a pas de modification des effectifs autorises, que les modifications dans le cadre de la construction du batiment sont positives avec une amelioration des conditions de travail des exploitatants et de "b ient-etre" par rapport aux porcs vis a vis des anciennes maternites. Le nouveau batiment sera plus moderne, avec une ventilation neuve et performante, moins de consommation electrique grace a l'eclairage LED, recueil des effluents, bien-etre des animaux grace aux cases "bien-etre" et bonne ambiance dans le batiment.. Les impacts du projet etant positif, le projet du VERT GALANT pourrait donc etre dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom rougegrez

Prénom regis

Qualité du signataire exploitant

À beauval

Fait le 01-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)